

Conservatoire Royal de Bruxelles.

Fiche de cours

Intitulé du cours :	Analyse et écritures.
Domaine, section, option :	Domaine Musique, toutes options dans les sections : Écritures et théorie musicale. Formation instrumentale. Formation vocale & Musique ancienne formation instrumentale.
Titulaire:	Ivan CAYRON.
Individuel/collectif:	Cours collectifs.
Heures/année :	60 heures/année.
Année d'étude :	Troisième Baccalauréat (B3).

Objectifs.

- Développer l'intelligence artistique de l'étudiant par une meilleure compréhension de la Musique, quels qu'en soient l'époque, le style, la forme et le genre.
- Donner à l'étudiant un éventail d'outils analytiques le plus large possible pour lui permettre d'acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à une pratique personnelle de l'analyse musicale correspondant à ses besoins.
- Développer une écoute active des œuvres.
- Créer un lien vivant entre les diverses disciplines abordées par l'étudiant au cours du troisième baccalauréat en parfaite synergie avec le projet pédagogique et artistique du conservatoire.

Contenus.

- Etude d'œuvres tonales complexes, d'œuvres médiévales et renaissantes
- Analyse d'œuvres des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles (classiques du XX^{ème}, post-sérialisme, minimalisme, musique spectrale, ...).
- Extension du domaine de l'analyse à divers aspects de l'écriture musicale (orchestration, relation texte-musique, numérogie, symbolique, organisation cyclique, ...)

Méthodes.

- Analyses auditives, exposés théoriques et mises en perspective illustrés par des analyses spécifiques d'œuvres du répertoire.
- Travaux d'analyse sous forme de réflexions individuelles ou collectives.

Evaluation. (Seuil de réussite : 12/20)

Évaluation artistique organisée sous forme d'un examen écrit (Evalex) lors de la première session d'examens et évaluations artistiques, comptant pour 100% du total des points de l'année et portant :

- 1) sur des questions vues au cours du premier quadrimestre, (25% de la note)
- 2) sur des questions vues au cours du second quadrimestre, (25% de la note)
- 3) sur l'analyse d'une œuvre ou d'un fragment d'œuvre en relation avec les œuvres ou les sujets abordés au cours de l'année (50% de la note).

En cas d'échec en première session, une nouvelle évaluation artistique, comptant pour 100% du total des points de l'année et portant sur les mêmes matières sera organisée lors de la seconde session d'examens.